

La Gouvernance de la fondation ILYSE

La gouvernance de la Fondation ILYSE est fédérée au sein du Comité Stratégique. Par leurs décisions, les membres Fondateurs ont convenu que **le Comité Stratégique soit constitué de trois Collèges** :

- **Le Collège des Fondateurs** comportant 6 membres : la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, l'UIMM Lyon, l'UIMM Loire, le Rectorat de la région académique et l'Université de Lyon ;
- **Le Collège des Partenaires** regroupant des organisations facilitatrices du déploiement des missions d'Ilyse ;
- **Le Collège des Donateurs** constitué de grands mécènes de la Fondation.

Les membres des Collèges Partenaires et Donateurs sont désignés par les membres du Collège des Fondateurs.

Le Comité des Experts

A chaque lancement d'un nouvel appel à projets, un Comité des Experts est constitué prioritairement de membres désignés par les membres du Comité Stratégique, puis, si nécessaire, de membres externes. Les membres du Comité des Experts sont sélectionnés pour leur connaissance de la thématique de l'appel à projets, des problématiques terrain ainsi que des acteurs opérants sur le sujet.

En intégrant le Comité des Experts d'un appel à projets, un membre s'engage :

- **En phase d'idéation de la proposition**, à participer à sa formulation en prenant part, de manière individuelle ou collective, à la définition de la **problématique à traiter**, des **cibles à adresser**, des **critères à retenir** dans le respect du positionnement de la Fondation ;
- **A l'occasion de l'Atelier « Boostez votre candidature »**, à porter **sa contribution** en amont ou à **participer à la demi-journée** organisée à l'attention des porteurs de projets, potentiels candidats à l'appel à projets ;
- **Lors du Comité de Sélection**, à étayer **son évaluation des candidatures** sur la base de la notation établie par la Déléguée générale et des critères retenus pour ledit appel à projets, tout en veillant à la répartition des porteurs sur le territoire des Métropoles de Lyon et de Saint Etienne ;
- **A la désignation des Lauréats**, à **s'investir dans l'accompagnement et le suivi** de ces derniers et/ou à se **porter volontaire au parrainage** de l'un des projets retenus ;
- **Tout au long de son mandat**, en cas de départ ou de mutation, de changement de poste, à **garantir la continuité du suivi du projet au sein de sa structure** en transmettant tout document permettant **d'assurer le bon suivi et évaluation du projet en question**, et en mettant en relation l'équipe permanente de la Fondation avec le nouveau référent.

En cas de non-respect des engagements sus-cités, les membres du Comité Stratégique ont la possibilité de mettre un terme au mandat dudit Expert.

Obligations des signataires de cette Charte Éthique

Les **représentants du Comité Stratégique** (Fondateurs, Partenaires et Donateurs), **les équipes du Comité Technique** secondant les représentants du Comité Stratégique, **les Experts** engagés dans les Comités des Experts **ainsi que les salariés, bénévoles ou autres partenaires de la Fondation ILYSE s'engagent**, durant la période de leur implication auprès de la Fondation, à **faire preuve d'un comportement éthique irréprochable** quant au respect des documents internes de la Fondation, et notamment à déclarer les conflits d'intérêts qui les mettraient en porte-à-faux avec les règles de fonctionnement ici édictées.

Ils doivent s'abstenir d'accepter de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité, leur intégrité et de les placer en situation de conflit d'intérêts. Parmi les différents types de conflits d'intérêts on peut relever également ceux à caractère personnel (tel un lien familial), professionnel (dans des relations commerciales), financier (en cas de prêts personnels) et politiques (par une influence sur l'entreprise).

Notamment, si l'un de ces membres ou représentants au sein des instances, des groupes de travail et communautés d'Ilyse, devait aussi être Président, Administrateur ou partenaire d'une personne morale qui sollicite une subvention auprès de la Fondation, ce dernier ne serait pas autorisé à transmettre tout élément concernant l'instruction de l'appel à projets en question, et ne pourrait pas participer à l'instruction, au débat ou encore au vote dudit dossier.

Relations avec les porteurs d'idées ou de projets

La Fondation ILYSE est abritée par la Fondation Innovation et Transitions reconnue d'utilité publique. Aussi, les membres des instances, groupe de travail ou communautés d'Ilyse s'engagent à ne pas faire d'ingérences avec les projets et à ne pas en tirer un avantage matériel ou financier. Seuls les frais de déplacement et d'hôtel pour un Comité de Sélection ou un Comité Stratégique peuvent être pris en charge par la Fondation, sur la base de présentation de justificatifs.

En outre, dans ses relations avec les porteurs d'idées ou de projets, qu'ils soient candidats ou soutenus, la Fondation s'oblige à un comportement d'écoute et de bienveillance. Elle s'engage à communiquer sur les projets financés pour les faire connaître et encourager des soutiens additionnels. De leur côté, les porteurs de projets sont invités à un accueil bienveillant de l'acceptation ou du refus du soutien de la Fondation, comme des conseils qui pourraient leur être apportés pendant la durée de l'accompagnement au déploiement des projets.

En signant cette charte éthique, les membres impliqués dans la Gouvernance et les Communautés partenaires de la fondation ILYSE s'engagent à garder confidentiel les projets reçus et les discussions et échanges autour de ces projets.

En cas de constat ou soupçons concernant un acte ou un comportement contraire à l'éthique, aux valeurs de la Fondation ou à la réglementation ; ou lorsqu'il est fait montre de pressions obligeant à commettre un acte contraire à l'éthique, aux valeurs de la Fondation ou au droit, il est du devoir de chacun d'en référer sans attendre à la Déléguée générale, cette dernière étant tenue d'en informer les membres du Comité Stratégique dans les meilleurs délais.

Je soussigné, e,
représentant, e de l'entreprise / l'organisation
auprès de la fondation ILYSE, m'engage à respecter les engagements cités ci-dessus.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Nos fondateurs

